RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 2S

Société au capital de 100,00 euros
Siège social : 136 Bis chemin de Peyrelong
31840 AUSSONNE
RCS n°790463285 - RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24/01/2025

Le 24 janvier 2025 à 18H00, au siège social, 136 bis chemin de Peyrelong 31840 AUSSONNE

M. HARIRI Mustapha, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités

1ère Résolution – Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de 136 bis chemin de Peyrelong 31840 AUSSONNE au 3 rue Jacques Prévert Villa N°13 31840 AUSSONNE à compter de ce jour.

2ème Résolution - Mise en harmonie des statuts

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 5 - Siège social

Le siège social est fixé à AUSSONNE (31840) 3 rue Jacques Prévert Villa N°13.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, sous réserve d'une ratification par la plus prochaine assemblée des associés, et en tout autre lieu, par décision collective extraordinaire des associés.

3ème Résolution : Pouvoirs

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l’associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l’associé unique.

Fait à AUSSONNE,

Le 24.01.2025

M. HARIRI Mustapha

